

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
19 avril 2011 à 18h30

Date de la convocation : 4 avril 2011

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Laurent DESGLAND, Alain RUBENS, Marylène SUZANNE, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Bernadette CLAVIER, Jean-Marie DUPONT, Mireille FAGUET-TORCHON, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Daniel GIOANELLI (procuration à Chantal CORBILLON), Patrice GOURDY, Aline GRESSIN (procuration à Bernard GUILLOT), Gérard P ASQUINI.

Secrétaire de séance : Jean-Marie DUPONT

Le compte rendu de la séance du 24 mars dernier est approuvé.

1 Vote de budget primitif 2011 de la commune

Le budget de la commune est approuvé à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour 2 585 922,34€ en section d'investissement
- pour 1 548 577,34 € en section de fonctionnement

Suite à la réforme de la fiscalité les taux d'imposition pour l'année 2011 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 25,78%
- taxe foncière: 15,80%
- taxe sur le foncier bâti : 29,18%
- taxe sur le foncier non bâti : 21,70%

Cette évolution n'est pas due à une augmentation des impôts par le conseil municipal mais bien au transfert des taux d'imposition du département à la commune dans le cadre de la réforme.

Les subventions 2011 sont acceptées à la majorité des membres (une abstention). Une aide de 45 €/élèves sera accordée aux établissements scolaires organisant des voyages scolaires pour les enfants résidants sur la commune.

2 Vote de budget primitif 2011 Assainissement

Le budget assainissement est approuvé à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour 291 263,84 € en section d'exploitation
- pour 522 343 € en section d'investissement

3 Divers

Les membres du conseil valident le procès verbal de reconnaissance des limites intercommunales concernant la portion entre les communes des Aix d'Angillon et de Rians au droit de la parcelle cadastrée section ZD n°43 (commune de Rians) des chemins ruraux dits de la Rue aux Larrons au Sentiers des Perriers.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de trois avenants dans le cadre du marché à procédure adaptée du Groupe Scolaire:

- ✓ Lot n°1 - VRD: -1 213,16 € HT correspondent à des ajustements du marché pour la modification du réseau d'eaux pluviales, de la nature des pavés et de l'ajout de fourreaux pour la commande du portail principal
- ✓ Lot n°7 - Menuiseries extérieures aluminium : + 286 € HT pour l'ajout d'une gâche électrique sur le portail principal
- ✓ Lot n° 11 - courants forts - courants faibles: + 4641,42 € HT pour l'ajout d'interphone avec commande d'ouverture au portail principal et pour la modification des bureaux en maternelle

L'assemblée délibérante autorise M. le Maire à signer le contrat d'opération avec le conseil général pour la construction du Groupe Scolaire. Une aide de 220 366 € est apportée par le département. Le versement sera étalé sur trois années de 2012 à 2014.

La convention avec la ligue de l'enseignement pour les spectacles de l'école maternelle est approuvée

Un poste pour emploi saisonnier aux services techniques sera ouvert du 16 mai au 16 septembre inclus.

Afin de financer la construction du groupe scolaire, un emprunt de 1 000 000 € sera contractualisé auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 4,53%. Les remboursements seront trimestriels sur une durée de 20 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h01.